
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 juin 2023 à 19 h
Centre communautaire Elgar, 260 rue Elgar**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Marie-Andrée Mauger, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Enrique Machado, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Céline-Audrey Beauregard, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Benoit Gratton, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M^{me} Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim
M^{me} Marlène Gagnon, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M^{me} Diane Vallée, conseillère en planification;
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim
M. Daniel Potvin, directeur du développement du territoire et des études techniques par intérim
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics
Mme Diane Garand, secrétaire d'arrondissement par intérim

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Communication de la présidente au public

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 05 à 19 h 18.

Présentation thématique sur l'intendance des milieux naturels à L'Île-des-Sœurs (par *Nature-Action Québec*)

À l'aide d'un document qui est projeté sur écran, Vincent Auclair représentant de *Nature-Action Québec* fait une présentation sur ce sujet au cours de la période s'étendant de 19 h 18 à 19 h 32.

CA23 210116

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 juin 2023 tel que rédigé.

10.03

CA23 210117

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023 à 19 h

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 37 à 19 h 54.

Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 55 à 21 h 25 en ce qui a trait aux questions du public et de 21 h 25 à 22 h en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement par intérim donne lecture. Un total de 21 personnes posent une question en direct au conseil et 15 questions écrites sont lues.

CA23 210118

Adopter le Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2026 de l'arrondissement de Verdun. (1236811003)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2026* de l'arrondissement de Verdun.

12.01 1236811003

CA23 210119

Déclaration pour souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées

Attendu que la *Semaine québécoise des personnes handicapées* a lieu annuellement du 1^{er} au 7 juin;

Attendu que cette semaine est précédée par la *Semaine nationale de l'accessibilité* qui a eu lieu du 28 mai au 3 juin 2023;

Attendu que selon l'*Office des personnes handicapées du Québec*, une personne handicapée est définie comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »;

Attendu que l'incapacité peut être motrice, intellectuelle, liée à la parole ou au langage, visuelle, auditive ou associée à d'autres sens. Elle peut aussi être liée à des fonctions organiques, à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale;

Attendu que 16 % de la population québécoise âgée de 15 ans et plus déclare avoir une incapacité, selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*;

Attendu que l'arrondissement de Verdun a été l'un des premiers arrondissements à se doter d'un *Plan d'action en accessibilité universelle 2017-2021* ainsi que d'un comité citoyen en accessibilité universelle;

Attendu que de grandes réalisations ont été faites dans le cadre du précédent *Plan d'action*, notamment l'Auditorium de Verdun, la Maison de la culture Quai 5160 et la plage urbaine de Verdun;

Attendu que l'arrondissement a poursuivi ses efforts en matière d'accessibilité universelle en 2022, notamment par l'analyse de l'accessibilité de l'entrée des commerces sur la rue Wellington et l'ajout d'activités tel le hockey luge et des bains libres apaisés pour les personnes à besoins particuliers;

Attendu que l'arrondissement de Verdun a constitué un sous-comité citoyen pour travailler activement à l'élaboration de son *Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2026*;

Attendu que l'arrondissement de Verdun est desservi par trois stations de métro, dont la station de l'Église qui sera rendue accessible par l'installation d'ascenseurs.

Attendu que l'arrondissement de Verdun incite les collaborateurs, commerces et partenaires de son territoire à rendre accessibles universellement leurs installations;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'arrondissement de Verdun souligne la *Semaine québécoise des personnes handicapées* du 1^{er} au 7 juin afin de sensibiliser la population qu'il existe encore des obstacles pour les personnes handicapées;

Que l'arrondissement de Verdun saisisse les occasions qui se présentent afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées, thème de cette *Semaine québécoise des personnes handicapées*;

Que l'arrondissement de Verdun s'engage à continuer de mettre en place des actions, notamment grâce au Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2027, afin de devenir un arrondissement plus accessible et inclusif.

15.01

CA23 210120

Déclaration pour souligner le Mois national de l'histoire autochtone

Attendu que l'Assemblée générale des *Nations Unies* a adopté, le 13 septembre 2007, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017, rejoignant ainsi le mouvement vers la réconciliation, qui nous invite à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones au Canada;

Attendu que depuis 2017, la Ville se dote de ressources pour mener à bien la réconciliation, autant sur le plan administratif que politique, notamment avec la création d'un poste de commissaire aux relations avec les peuples autochtones;

Attendu qu'en 2017, la Ville de Montréal a redessiné son drapeau et ses armoiries pour y introduire en son centre un pin blanc, symbole des *Peuples autochtones* qui représente la paix, l'harmonie et la concorde;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la célébration de l'histoire, des langues et des cultures autochtones;

Attendu que l'apport des différentes Nations et communautés autochtones, dans toutes les sphères de notre société, contribuent au développement et au rayonnement de la Ville et de ses arrondissements, dont Verdun;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a adopté sa toute première *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025*, fruit de plusieurs années de concertation;

Attendu que l'arrondissement Verdun, à travers ses différentes activités, répond à 17 actions qui découlent de la *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones de la Ville de Montréal*;

Attendu que la *Maison Nivard-De Saint-Dizier*, un musée et site archéologique, offre chaque année des activités conçues spécifiquement pour favoriser la rencontre et le dialogue avec les communautés autochtones;

Attendu que le site archéologique de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier* recense la plus ancienne présence autochtone sur l'île de Montréal, qui remonte à 5500 ans;

Attendu que selon le recensement 2016 du profil socio-démographique de l'arrondissement, 710 personnes se déclarent d'identité autochtone, dont plus de la moitié est associée au groupe des *Premières nations* et 40 % au groupe des *Métis*. Ensemble, ils représentent 1,1 % de la population totale;

Attendu que l'arrondissement de Verdun peut compter sur de nombreux organismes et associations dédiés aux autochtones dont le *CPE Le Soleil Le Vent / Rising Sun*, l'*Association des Inuit du Sud du Québec* et le *Centre Ivirtivik*;

Attendu que la *Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones* est soulignée annuellement au parc Arthur-Therrien le 21 juin, à l'occasion de festivités et d'activités organisées par l'organisme *Montréal autochtone*;

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'arrondissement invite les Verdunoises et Verdunois à se joindre aux communautés autochtones en milieu urbain et à célébrer la richesse des cultures autochtones en prenant part aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la *Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones*, le 21 juin;

Que l'arrondissement de Verdun poursuive son engagement envers les Peuples autochtones à travers ses plans d'actions municipaux et ses investissements sociaux et culturels;

Que l'arrondissement de Verdun commence chaque conseil d'arrondissement en prononçant la déclaration territoriale autochtone.

15.02

CA23 210121

Accorder un contrat de services professionnels à l'Entreprise Solmatech inc. ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers travaux dans la partie de la rue Manning comprise entre les rues de Verdun et Bannantyne ainsi que des travaux de planage-revêtement local / Dépense totale de 300 958,26 \$, contingences et taxes comprises / Appel d'offres public S23-008 - (2 soumissionnaires). (1236730004)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 300 958,26 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Solmatech inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers travaux dans la partie de la rue Manning comprise entre les rues des Verdun et Bannantyne ainsi que des travaux de planage-revêtement local, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 300 958,26 \$, contingences et taxes comprises / Appel d'offres public S23-008,
3. d'autoriser une dépense de 27 359,84 \$, taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Solmatech inc.*;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.01 1236730004

CA23 210122

Accorder un contrat à l'Entreprise Construction Viatek inc., ayant pour objet l'exécution de travaux de voirie dans l'arrondissement de Verdun (PCPR local 2023) - Dépense totale de 476 990,73 \$ (Contrat : 458 644,93 \$ et incidences: 18 345,80 \$) toutes taxes comprises. / Appel d'offres public S23-010 - 4 soumissionnaires. (1236730005)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 476 990,73 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Construction Viatek inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux de voirie dans l'arrondissement de Verdun (PCPR local 2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 458 644,93 \$, taxes et contingences comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° S23-010;
3. d'autoriser une dépense de 41 694,99 \$, taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 18 345,80 \$, taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Construction Viatek inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense devant être assumée par la ville centre.

20.02 1236730005

CA23 210123

Approuver le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de 12 mois, allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, non renouvelable pour un montant de 650 \$ par mois (toutes taxes incluses). (1234637005)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour un durée de 12 mois allant du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, non renouvelable pour un montant de 650 \$ par mois (toutes taxes incluses).

20.03 1234637005

CA23 210124

Accorder un contrat à l'entreprise Gérald Théorêt inc. ayant pour objet l'exécution de travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage dans la partie de la rue Manning comprise entre les rues de Verdun et Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 3 354 576,98 \$ (contrat : 3 236 448,95 \$ et incidences : 118 128,03 \$) toutes taxes comprises. / Appel d'offres public S23-001 - 6 soumissionnaires. (1236730003)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 3 354 576,98 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Gérald Théorêt inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc, d'égout et d'éclairage dans la partie de la rue Manning comprise entre les rues de Verdun et Bannantyne, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 236 448,95 \$, taxes et contingences comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° S23-001;
3. d'autoriser une dépense de 295 796,75 \$, taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 118 128,03 \$, taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Gérald Théorêt inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.04 1236730003

CA23 210125

Accorder un contrat à l'entreprise Eurovia Québec construction inc. ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 181 878,95 \$, toutes taxes comprises (30 313,16 \$ contingences) pour l'année 2023 / Appel d'offres public S23-012 (3 soumissionnaires). (1239128002)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 181 878,95 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder un contrat à l'entreprise *Eurovia Québec construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 151 565,79 \$, toutes taxes comprises, et ce conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S23-012;
3. d'autoriser une dépense de 30 313,16 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué le virement requis, le cas échéant.

20.05 1239128002

CA23 210126

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 651 235 \$, à 8 organismes identifiés au dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver les 10 projets de convention à cet effet. (1232586001)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 651 235 \$, à 8 organismes identifiés au dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal :

Organisme	Projet	Période	Montant en \$
<i>Action Prévention Verdun</i>	Cultiver l'enfance	Du 2023-06-06 au 2025-12-31	81 388
<i>L'école de cirque de Verdun</i>	Mes droits en scène	Du 2023-09-01 au 2025-12-31	24 106
<i>J'apprends avec mon enfant</i>	JAME MOBILE	Du 2023-07-01 au 2024-12-31	25 458
<i>Maison d'accueil des nouveaux arrivants - île-des-Soeurs (MANA)</i>	Gardiens avertis MANA une initiative pour développer le plein potentiel de enfants et des jeunes de l'Île-des-Soeurs	Du 2023-06-06 au 2025-11-15	50 000
<i>Services communautaires collectifs / Collective Community Services</i>	Art and Science in the Park	Du 2023-06-26 au 2023-08-18	12 800
<i>Toujours ensemble</i>	Programme Parcours	Du 2023-09-01 au 2025-12-19	75 000
<i>Action Prévention Verdun</i>	Médiation et sécurité urbaine	Du 2023-06-06 au 2025-12-31	205 000
<i>Centre des femmes de Verdun</i>	Autodéfense féministe : Discours du corps et espace public II	Du 2023-06-06 au 2023-09-30	9705
<i>J'apprends avec mon enfant</i>	Mobilisation et travail de proximité pour se rapprocher des familles et favoriser le plein développement des enfants de Verdun	Du 2023-06-06 au 2025-12-31	117 778
<i>Repaire jeunesse Dawson</i>	Apprendre le sport, devenir un leader	Du 2023-09-01 au 2024-08-30	50 000

2. d'approuver les 10 projets de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.06 1232586001

CA23 210127

Accorder à la Société de développement commercial Wellington (SDCW) une subvention d'un montant maximal de 310 250\$ pour la piétonisation de la rue Wellington 2023 et approuver un projet de convention à cet effet. (1236811005)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder à la *Société de développement commercial Wellington* (SDCW) une subvention d'un montant maximal de 310 250 \$ pour la piétonisation de la rue Wellington 2023, et ce, en vertu du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023)* (RCA23 210002) et de l'ordonnance numéro OCA23 210031;
2. d'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Verdun et la *Société de développement commercial Wellington* (SDCW) à cet effet.

20.07 1236811005

CA23 210128

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2023. (1237148009)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2023.

30.01 1237148009

CA23 210129

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'avril 2023. (1237148010)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'avril 2023.

30.02 1237148010

CA23 210130

Dépôt des rapports budgétaires pour la période d'avril 2023. (1237148011)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'avril 2023 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1237148011

CA23 210131

Approuver la répartition du surplus de gestion 2022 de l'arrondissement de Verdun établi à 1 185 200 \$ dégagé de l'exercice financier 2022, conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal. (1237185002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver la répartition du surplus de gestion de l'arrondissement de Verdun établi à 1 185 200 \$ dégagé de l'exercice financier 2022, conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal*.

30.04 1237185002

CA23 210132

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 4 800 \$ (non taxable) provenant du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2023 de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) et devant être versée à l'organisme NAVI Espace Nautique pour la tenue de l'événement « Prêts gratuit de kayak et de planche à pagaie » / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS). (1235163005)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 4 800 \$ (non taxable) provenant du *Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2023* de l'organisme *Sport et Loisir de l'Île de Montréal* (SLIM) et devant être versée à l'organisme *NAVI Espace Nautique inc.* pour la tenue de l'événement « Prêts gratuit de kayak et de planche à pagaie »;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS).

30.05 1235163005

CA23 210133

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel ». (1235999002)

Vu l'avis de motion donné du « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel »* » par le conseiller Benoît Gratton à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai dernier;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel »* » par le conseiller Benoît Gratton lors de la même séance;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel »* (1700-130).

40.01 1235999002

CA23 210134

Adoption, sans changement, du Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds (RCA23 210006). (1239336002)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds* par la le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds* » par le conseiller Benoit Gratton lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds* (RCA23 210006)

40.02 1239336002

CA23 210135

Adoption, sans changement, du Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie (RCA23 210007). (1235291003)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie* par la le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie* » par le conseiller Benoit Gratton lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie (RCA23 210007)*.

40.03 1235291003

CA23 210136

Dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels. (1235291001)

Considérant l'avis de motion donné par la conseillère Céline-Audrey Beauregard du *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer l'usage des bâtiments résidentiels, à savoir la division et la subdivision des logements ainsi que la réduction du nombre de logements* à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023;

Considérant le dépôt du projet de règlement à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* ».

40.04 1235291001

CA23 210137

Adoption du Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P1). (1235291002)

Considérant l'avis de motion donné par la conseillère Céline-Audrey Beauregard du *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023;

Considérant le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* » à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage pour d'encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P1)*

40.05 1235291002

CA23 210138

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné. (1232959002)

Avis de motion est donné par la conseillère Céline-Audrey Beauregard de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Ce règlement vise à modifier l'article 287 pour y intégrer un paragraphe exigeant qu'une enseigne et sa structure soit retirée dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage et vise également à supprimer le dernier paragraphe de l'article 385.3 visant la perte de droit acquis pour les enseignes sur boîtiers.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné* ».

40.06 1232959002

CA23 210139

Adoption du Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-131P) afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné

Attendu qu'en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après désignée « la loi », sur le zonage et le lotissement, à l'exception de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de la loi, ainsi que sur les matières visées aux sections VI, VII, VIII, X et XI du chapitre IV du titre I de la loi;

Attendu que suivant les articles 123 et 124 de la loi, le conseil d'arrondissement doit, aux fins de la modification d'un règlement de zonage, adopter un projet de règlement;

Attendu que suivant l'article suivant l'article 125 de la loi, l'arrondissement tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné celle-ci;

Attendu qu'en vertu de l'article 37 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation qui doivent être tenues en vertu de la loi est délégué au secrétaire d'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage* (1700-131P) afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné.

40.07 1232959002

CA23 210140

Édicter une ordonnance relative à la réalisation de réhabilitation de conduites d'égout dans l'arrondissement de Verdun (contrat 500008) en dehors des périodes permises par la réglementation. (1236730002)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance relative à la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans les rues Moffat, Manning, 5^e Avenue, Gertrude, Bannantyne, Wellington et Strathmore (contrat 500008), dans l'arrondissement de Verdun, en dehors des périodes permises par la réglementation.

40.08 1236730002

CA23 210141

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (Exercice financier 2023) RCA 23 210002 afin d'augmenter le montant total visé par ce règlement pour l'année 2023. (1236811004)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023)* (RCA23 210002), une ordonnance afin d'augmenter le montant total visé par ce règlement pour l'année 2023.

40.09 1236811004

CA23 210142

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1234955006)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Fête d'été	Action Prévention Verdun	La Station - Maison intergénérationnelle 201, rue Berlioz	samedi 26 août 2023 de 9 h à 21 h
Rencontre bilan - Enfance jeunesse	CLSC de Verdun	Salle du conseil (205) 4555, rue de Verdun	jeudi 8 juin 2023 de 8 h 30 à 15 h
		Défilé: Départ sur la rue Wellington Virage à droite sur la 2e Avenue Virage à droite sur la rue de Verdun Arrivée au parc du Souvenir (en cas de travaux, l'arrivée sera au parc Willibrord)	Défilé: jeudi 3 août 2023 de 18 h à 20 h
Highland Games	La Société des jeux Highland de Montréal	Événement principal: Terrain privé de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas 6875, boulevard LaSalle	Événement principal: dimanche 6 août 2023 de 7 h à 23 h
		Course: Entre le Natatorium de Verdun, 6500, boulevard LaSalle et la rue Rielle	Course: dimanche 6 août 2023 de 8 h à 12 h
Programmation extérieure 2023 des bibliothèques, de la culture et du musée	Arrondissement de Verdun	Différents lieux publics sur le territoire de l'arrondissement	entre le jeudi 1 ^{er} juin 2023 et le mardi 31 octobre 2023
Tournoi Point Wish	La Fondation Rêves d'enfants	Parc Arthur-Therrien 3750, boulevard Gaétan-Laberge	du vendredi 4 août 2023, de 7 h au dimanche 6 août 2023, à 23 h 30
Procession du Corpus Christi	Paroisse Saint-Willibrord	Procession: Départ du parvis de l'église Saint-Willibrord, située au 351, rue Willibrord Virage à gauche sur la rue	dimanche 11 juin 2023 de 10 h à 13 h

		Wellington Virage à gauche sur la rue Galt Virage à gauche sur le rue Willibrord Arrivée devant le parvis de l'église Saint-Willibrord	
Triathlon de Verdun	<i>Triathlon Élite Développement</i>	Inscriptions et événement: Parc de L'Honorable-George-O'Reilly 7523, boulevard LaSalle	Inscriptions et installations des points de départ et d'arrivée: samedi 12 août 2023 de 6 h à 18 h Événement: dimanche 13 août 2023 de 6 h à 16 h
Tournoi Ca d'école	<i>Ultimate Grand Montréal</i>	Parc de la Reine-Élisabeth 1650, rue Crawford	samedi 26 août 2023 de 8 h à 16 h
Fête de fin de saison	<i>Association du soccer mineur de Verdun (ASMV)</i>	Parc Adrien-D.-Archambault 1000, boulevard de la Forêt	samedi 26 août 2023 de 8 h à 15 h (en cas d'intempérie, dimanche 27 août 2023)
Fête de quartier	<i>Camp Énergie</i>	Parc de la Reine-Élisabeth 1650, rue Crawford	dimanche 27 août 2023 10 h à 15 h (en cas d'intempérie, dimanche 3 septembre 2023) Installation du kiosque: du samedi 17 juin au dimanche 17 septembre 2023
Kiosque alimentaire à la plage	<i>Coopérative de solidarité abondance urbaine solidaire (CAUS)</i>	Pavé derrière l'Auditorium de Verdun 4110, boulevard LaSalle	Horaire d'opération du kiosque: du vendredi 30 juin au dimanche 27 août 2023 jeudis et vendredis: de 11 h à 19 h samedis et dimanches: de 10 h à 18 h Possibilité d'un prologement de la saison, du 1 ^{er} au 20 septembre 2023
Fête estivale	<i>Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI)</i>	Parc J.-Albert-Gariépy 10, Allée des Brises du Fleuve	samedi 19 août 2023 de 9 h à 16 h (en cas d'intempérie, samedi 26 août 2023)
Biathlon Lévis-Sauvé	<i>École Lévis-Sauvé</i>	Voie publique: Départ École Lévis-Sauvé; rue Willibrord vers la rue Bannantyne; À droite sur la rue Bannantyne; À droite sur la rue Rielle; À droite sur la rue de Verdun; À droite sur la rue Willibrord; Arrivée à l'École Lévis-Sauvé. Piste cyclable: boucle entre la rue de Verdun, la rue Henri-Duhamel, le bord de l'eau et la 4 ^e Avenue	mardi 20 juin 2023 de 7 h à 12 h
Mon intégration	<i>Maison d'accueil des nouveaux arrivants (MANA)</i>	Place de l'unité, située au 274, rue Elgar	Samedi 10 juin 2023 de 13 h à 16 h
		Rue Wellington, devant le métro de l'Église et au croisement de la 1 ^{re} Avenue	
		Plage urbaine de Verdun, située à l'arrière du 4110, boulevard LaSalle	
Kiosques Volants	<i>Maison de l'environnement de Verdun</i>	Devant la Maison Nivard-De Saint-Dizier, située au 7244, boulevard LaSalle	Entre le samedi 10 juin et le dimanche 31 décembre 2023 de 9 h à 20 h
		À proximité de la marina de Verdun, situé au 5110, boulevard LaSalle	
		À proximité de l'îlot John-Gallagher, situé au 6500, boulevard LaSalle Au parc du Quaid-de-La Tortue, situé au 6000, boulevard LaSalle	
Journée des peuples autochtones	<i>Montréal Autochtone</i>	Parc Arthur-Therrien, situé du 3750, boulevard Gaétan-Laberge	Mercredi 21 juin 2023 de 15 h à 20 h
Défilé des floraisons	<i>Murmurations</i>	Parc des Madelinots, situé au 3651,	samedi le 17 juin 2023

	boulevard LaSalle	entre 19 h et 22 h (en cas d'intempéries, dimanche 18 juin 2023, de 19 h à 22 h)	
	Parc Monseigneur-J.-A.-Richard, situé au 5150, boulevard LaSalle		
	Voie publique: Départ devant le parc des Madelinots; Tout droit sur la rue Wellington; À gauche sur la 4 ^e Avenue; Arrivée au parc Monseigneur-J.-A.- Richard, au coin de la 4 ^e Avenue et le boulevard LaSalle		
Cérémonie Journée des peuples autochtones	<i>Immigrations, Réfugiés et Citoyenneté Canada</i>	Salle du conseil (205), située au 4555, rue de Verdun	mercredi le 21 juin 2023 de 8 h à 20 h 30

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2023) (RCA22 210013);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735).*

40.10 1234955006

CA23 210143

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A. (1235999001)

Avis de motion est donné par la conseillère Céline-Audrey Beauregard de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Ce règlement vise à encadrer, à son article 36.5, la location de courte durée dans une résidence principale et d'interdire les résidences de tourisme commerciales sur tout le territoire de l'arrondissement

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* ».

40.11 1235999001

CA23 210144

Adoption du Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A

Attendu qu'en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après désignée « la loi », sur le zonage et le lotissement, à l'exception de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de la loi, ainsi que sur les matières visées aux sections VI, VII, VIII, X et XI du chapitre IV du titre I de la loi;

Attendu que suivant les articles 123 et 124 de la loi, le conseil d'arrondissement doit, aux fins de la modification d'un règlement de zonage, adopter un projet de règlement;

Attendu que suivant l'article 125 de la loi, l'arrondissement tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par celle-ci;

Attendu qu'en vertu de l'article 37 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation qui doivent être tenues en vertu de la loi est délégué au secrétaire d'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A.*

40.12 1235999001

CA23 21 0145

Renouveler le mandat de trois membres substitués afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Verdun pour une durée de deux ans. (1234422003)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de renouveler le mandat des citoyens suivants, à titre de membres substitués afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un mandat de deux ans :

- Mme Arianne Perras;
- M. David Kirouak;
- M. Xavier Santerre.

51.01 1234422003

CA23 210146

Désigner les membres du comité citoyen en accessibilité universelle. (1236811006)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de désigner les membres citoyens suivants au sein du comité citoyen en accessibilité universelle pour un mandat de 2 ans, à savoir :

- Mme Anne Damico, quartier Wellington-de l'Église;
- M Marco Dubreuil, quartier Wellington-de l'Église;
- Mme Louise Matte, quartier Wellington-de l'Église;
- M Jérôme Saunier, quartier Wellington-de l'Église;
- Mme Monique Trudel, quartier Desmarchais-Crawford;
- Mme Carole Zabihaylo, quartier Desmarchais-Crawford;
- M Sandro François, à titre de membre substitut.

51.02 1236811006

CA23 210147

Prendre acte du dépôt du Plan d'action détaillé 2023-2026 du Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun. (1234637004)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du *Plan d'action détaillé 2023-2026* du *Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun*.

60.01 1234637004

CA23 210148

Prendre acte du dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement à l'approbation référendaire de la résolution no CA23 210083 ayant pour objet de permettre, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003), la construction de 4 bâtiments à vocation mixte sur les lots nos 1 860 759, 1 860 694 et 1 860 832 et l'agrandissement du bâtiment situé au 16, place du Commerce - lot no 1 860 831 du cadastre du Québec. (1225999008)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement à l'approbation référendaire de la résolution n° CA23 210083 ayant pour objet de permettre, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), la construction de 4 bâtiments à vocation mixte sur les lots n^{os} 1 860 759, 1 860 694 et 1 860 832 et l'agrandissement du bâtiment situé au 16, place du Commerce - lot n° 1 860 831 du cadastre du Québec.

60.02 1225999008

CA23 210149

Prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 16 mai 2023 sur le Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-130P). (1231908015)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 16 mai 2023 sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage* (1700-130P).

60.03 1231908015

CA23 210150

Prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 18 avril au 15 mai 2023. (1231908016)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 18 avril au 15 mai 2023.

60.04 1231908016

Communications des conseillers au public

Aucun membre du conseil ne désire prendre la parole à ce point de l'ordre du jour.

70.01

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

Seconde période de questions du public

Aucune personne ne désire prendre la parole.

70.03

Levée de la séance

Il est proposé par La conseillère Céline Audrey-Beauregard

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 22 h 25.

70.04

MARIE-ANDRÉE MAUGER
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2023.